

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 février 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nadia BOULAINSEUR - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Yves BEAUVAL représenté par Sandrine D'ANGIO - Mireille BENEDETTI représentée par Patrick BORE - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Josette VENTRE - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Nathalie FEDI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - André GLINKA-HECQUET représenté par Andrée GROS - Vincent GOMEZ représenté par Eugène CASELLI - José GONZALEZ représenté par Jocelyne TRANI - Régine GOURDIN représentée par Annie GRIGORIAN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Gisèle LELOUIS représentée par Jacques BESNAÏNOU - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Patrick MAGRO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Roland MOUREN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Didier ZANINI représenté par Isabelle SAVON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Yann FARINA - Samia GHALI - Bernard JACQUIER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Richard MIRON - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGAUDIS - Christyane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Lionel ROYER-PERREAUT - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 037-050/19/CT

■ Budget Annexe GEMAPI du Territoire Marseille Provence - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour des études et travaux sur le réseau GEMAPI dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques en 2024

Information du Conseil de Territoire

DEASV 19/16846/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

La Ville de Marseille accueillera les épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024. La Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre de ses compétences, s'associe à l'ensemble des organisateurs, pour cette manifestation.

Par ailleurs, la Ville de Marseille inscrit l'accueil des Jeux Olympiques dans un projet de développement pérenne des activités nautiques sur le Parc balnéaire du Prado avec notamment l'organisation annuelle de la coupe du monde de voile.

Les évènements pluvieux de l'été 2018 ont montré la vulnérabilité du Parc Balnéaire du Prado, relativement aux pollutions bactériennes et à la présence de macro-déchets, lors des phénomènes météorologiques. En effet, ces précipitations provoquent des fermetures des zones de baignades sur plusieurs jours et gênent les activités nautiques notamment en raison de la présence de flottants. Ces pollutions et macro-déchets sont essentiellement apportés par les cours d'eau côtiers aboutissant dans la baie du Prado, ou à proximité, et en particulier l'Huveaune (et son principal affluent, le Jarret), le ruisseau de Bonneveine et le ruisseau de la Vieille Chapelle.

Par conséquent, la réalisation d'études et de travaux sur le bassin versant de ces cours d'eau méditerranéens sera nécessaire afin d'apporter une réponse adaptée à cette vulnérabilité et de protéger la qualité des eaux littorales.

Les opérations pressenties concernent :

- Sur l'Huveaune : le piégeage des macro-déchets sur le site de la Pugette, la recherche de site de piégeage sur l'affluent Gouffonne, les éventuels travaux issus de l'étude relative aux conditions de retour de l'Huveaune dans son cours naturel par temps sec.
- Sur le ruisseau de Bonneveine : le stockage d'eau temporaire dans l'ouvrage par temps de pluie, la mise en œuvre d'équipements facilitant son « nettoyage » ;
- Des campagnes de mesures et de suivi des polluants potentiels sur les cours d'eau pouvant impacter le parc balnéaire du Prado ;

Le montant prévisionnel des études et travaux est estimé à 1 000 000,00 euros TTC répartis sur les années 2019 à 2023, répartis en :

- 200 000€TTC : part études
- 800 000€TTC : part travaux.

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Bureau de Métropole, envisage d'adopter une délibération portant sur la création et l'affectation d'une opération, d'un montant de 1 000 000,00 euros TTC, sur le budget annexe GEMAPI du Territoire Marseille Provence: Sous-Politique A468 - Natures 2031 et 2315, pour la réalisation d'études et de travaux sur les cours d'eau côtiers méditerranéens impactant la Baie du Prado, dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques 2024 et de l'accroissement pérenne des activités sur le Parc balnéaire du Prado.

DELIBERE

Article unique:

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération portant sur la création et l'affectation d'une opération, d'un montant de 1 000 000,00 euros TTC, sur le Budget annexe GEMAPI du Territoire Marseille-Provence (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), destinée à la réalisation d'études et de travaux sur les cours d'eau côtiers méditerranéens impactant la Baie du Prado, dans la perspective de l'accueil des Jeux Olympiques 2024, et de l'accroissement pérenne des activités sur le site du Parc Balnéaire du Prado.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Mars 2019